

# **NOUVELLE NORME IAS 19**

## **QUELS IMPACTS SUR LES COMPTES?**

Septembre 2011

## SOMMAIRE

**I – HISTORIQUE DES NORMES IFRS ET PLUS SPECIFIQUEMENT DE LA NORME IAS 19**

**II – QUELQUES RAPPELS SUR LA NORME IAS 19**

**III – PRESENTATION DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS – IMPACTS SUR LES COMPTES DES ENTREPRISES**

**IV – APPLICATION AUX SOCIETES DU CAC 40**

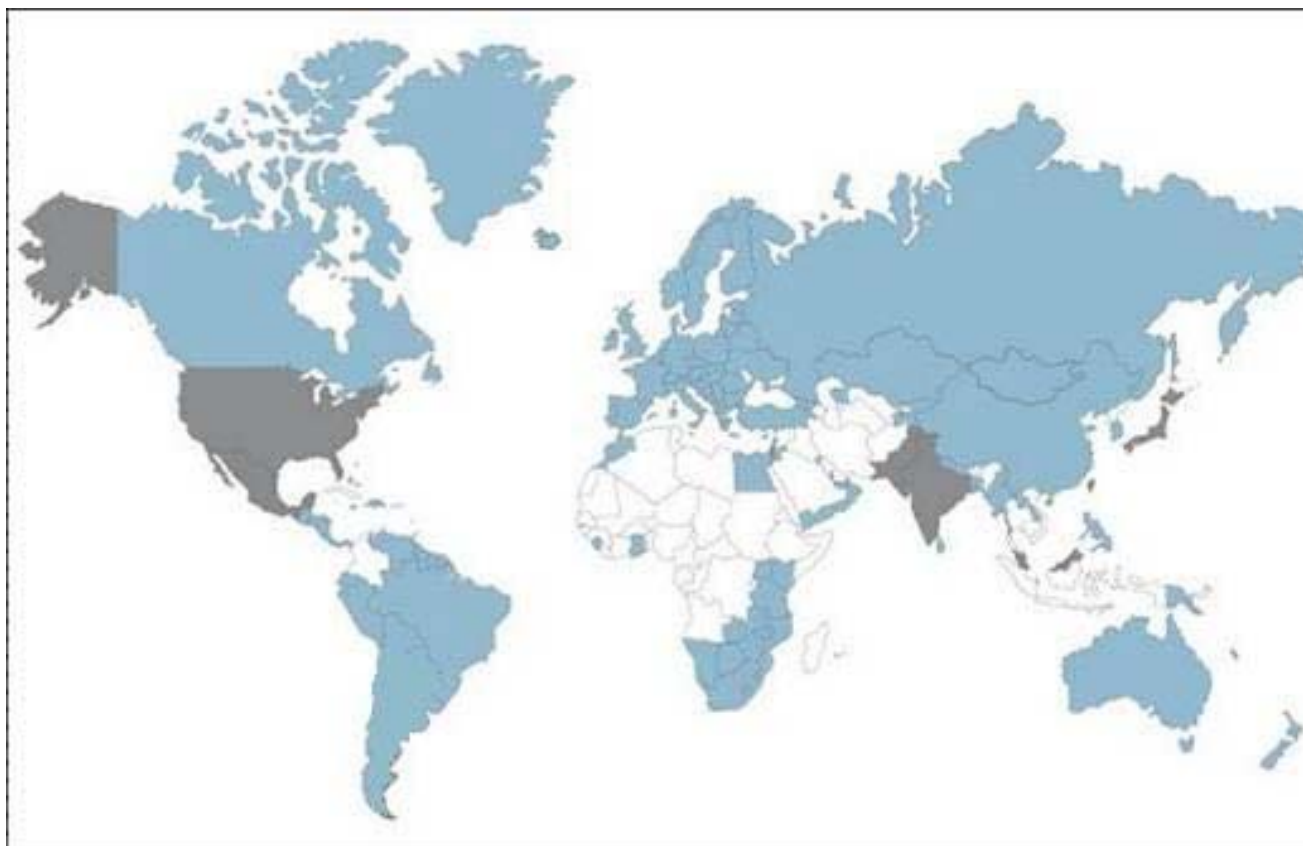
**V – CAS DES COMPTES SOCIAUX FRANCAIS**

**VI – COMPARATIF AVEC LA NORME US ASC 715**

## NORMES IFRS : VERS UNE REFERENCE MONDIALE

- ⇒ Création de l'IASC (International Accounting Standards Committee) en juin 1973
  - 10 pays dont les Etats-Unis
  - Objectifs : élaborer et promouvoir des normes au niveau mondial
- ⇒ Modification des statuts en 2001 : IASC → IASB. Changement de nom pour les nouvelles normes IAS → IFRS;
- ⇒ En 2002 l'UE vote l'application obligatoire des normes IFRS pour les entreprises européennes cotées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005;
- ⇒ De nombreux pays ont adopté les IFRS au cours des dernières années. Projets en cours pour le Mexique (2012), le Japon (2016), l'Inde (?) et les Etats-Unis (projet de convergence en cours);

## NORMES IFRS : VERS UNE REFERENCE MONDIALE (Suite)



- Pays qui imposent ou qui autorisent le recours aux Normes IFRS
- Pays en cours d'adoption des Normes IFRS ou qui ont lancé un plan de convergence

## LES GRANDES ETAPES DE LA NORME IAS 19

- ⇒ **Norme IAS 19 créée en 1983 (Suite à un Exposé Sondage sorti en 1980)**
  - Limitée aux seuls régimes de retraite (prestations en capital non concernées),
  - Libre choix de la méthode d'évaluation actuarielle et taux d'actualisation basé sur un rendement attendu des engagements.
- ⇒ ***Sortie en Décembre 1985 de la Norme US SFAS 87 Employer's Accounting for Pensions***
- ⇒ **Révision de 1993 mise en place en Janvier 1995**
  - Prise en compte des régimes avec sortie en capital de type Indemnités de Fin de Carrière,
  - Autorisation de différer la reconnaissance des pertes et gains actuariels selon la méthode du corridor.

## LES GRANDES ETAPES DE LA NORME IAS 19 (SUITE)

- ⇒ **Révision de 1998 mise en place en Janvier 1999:**
  - Couvre désormais tous les avantages au personnel,
  - Méthode d'évaluation actuarielle imposée (méthode des Unités de Crédits Projetés),
  - Taux d'actualisation basé sur les taux des obligations d'entreprises de grande qualité à la date d'évaluation,
- ⇒ **Amendement de Mai 2002 sur le plafonnement des actifs – Interprétation IFRIC 14 en Juillet 2007,**
- ⇒ **Amendement de Décembre 2004** offrant la possibilité de reconnaître les pertes et gains actuariels en Autres Eléments du Résultat Global – « Other Comprehensive Income » (initialement appelée méthode du SoRIE – « Statement of Recognition of Income and Expense »).

## CORRIDOR OU SORIE : LE CHOIX DES ENTREPRISES

⇒ **CAC 40 : plus de 50% des entreprises ont opté pour la méthode SoRIE (% en constante augmentation depuis 2004):**

- **22 entreprises (soit 55%) ont opté pour la méthode du SoRIE:**

Accor	Bouygues	Gdf Suez	Renault
Air Liquide	Cap Gemini	L'Oréal	Saint Gobain
Alcatel	Crédit Agricole	Lafarge	Sanofi
Alstom	EADS	PPR	Schneider Electric
Axa	Essilor	Publicis	Suez Environnement
France Telecom	Veolia		

- **Les 18 autres (soit 45%) ont conservé la méthode du corridor.**

⇒ **Pour les entreprises de moindre taille (SBF 120, ...) la méthode du corridor reste majoritaire.**

## POURQUOI UNE NOUVELLE NORME?

⇒ **Difficulté de comparer les bilans des sociétés. 2 méthodes de reconnaissance des pertes et gains actuariels en vigueur :**

- Reconnaissance différée en résultat (Corridor). Cette méthode recouvrant une multitude de variantes car le différé maximum autorisé est la durée résiduelle probable de vie active des salariés,
- Reconnaissance immédiate en autres éléments du résultat global (SoRIE),

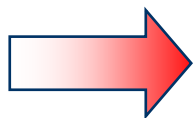
⇒ **Méthode du corridor mal comprise et interprétée (part parfois significative des engagements non reconnus à la date de clôture)**

⇒ **Souhait d'améliorer la qualité et la transparence des états financiers**



## UN CHANGEMENT PREPARE DE LONGUE DATE

- ⇒ Début du projet en 2006. Publication d'un document de réflexion (« Discussion Paper ») en Mars 2008 puis d'un Exposé Sondage le 29 Avril 2010;
- ⇒ A chaque fois possibilité offerte de commenter et proposer des modifications;
- ⇒ Souhait de s'insérer dans le projet de convergence avec les normes US.



Norme publiée le 16 juin 2011 avec une date d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Possibilité d'application par anticipation mais la norme doit d'abord être adoptée par l'UE.

## **SOMMAIRE**

**I – HISTORIQUE DES NORMES IFRS ET PLUS SPECIFIQUEMENT DE LA NORME IAS 19**

**II – QUELQUES RAPPELS SUR LA NORME IAS 19**

**III – PRESENTATION DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS – IMPACTS SUR LES COMPTES DES ENTREPRISES**

**IV – APPLICATION AUX SOCIETES DU CAC 40**

**V – CAS DES COMPTES SOCIAUX FRANCAIS**

**VI – COMPARATIF AVEC LA NORME US ASC 715**

## PERIMETRE DE LA NORME IAS 19

- ⇒ **Avantages à court terme (< 12 mois) :**  
Salaires, cotisations sociales, congés payés,...
- ⇒ **Avantages à long terme durant la vie active :**  
Médailles du travail / Gratifications d'ancienneté,...
- ⇒ **Avantages postérieurs à l'emploi :**  
Régimes de retraite, Indemnités de Fin de Carrière  
Couverture Frais Médicaux des retraités,...
- ⇒ **Indemnités de Fin de Contrat de Travail :**  
Cas des plans de restructuration : l'évènement qui donne  
naissance à l'engagement est le licenciement et non les services  
rendus par les salariés

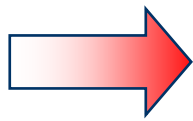
## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

### ⇒ Régimes à cotisations définies

- L'entreprise s'engage sur un niveau de financement et non de prestations (ex: régime de retraite avec une cotisation de 4% des salaires)
- Pas d'engagement pour l'employeur (le risque financier est supporté par le salarié) : comptabilisation des cotisations en charge de l'exercice

### ⇒ Régimes à prestations définies

- L'entreprise s'engage sur le niveau de prestations (ex: régime de retraite avec une pension additive égale à 10% du dernier salaire, IDR)
- Elle doit organiser le financement (en interne ou en externe) pour être en mesure d'honorer le paiement des prestations



**Seuls les régimes à prestations définies doivent faire l'objet d'une évaluation actuarielle**

## L'ÉVALUATION ACTUARIELLE

Pour une indemnité de départ à la retraite la prestation se calcule à partir de l'ancienneté et du salaire estimés à la retraite, ainsi que du barème de droits prévu par la convention collective ou l'accord d'entreprise. Cette valeur est ensuite probabilisée et actualisée à la date de l'évaluation (notion de valeur actualisée) :

- ⇒ L'**engagement ou dette actuarielle** ou « **DBO** » est égal à la quote-part de la valeur actualisée correspondant à la carrière passée du salarié → méthode des Unités de Crédits Projetés ou Projected Unit Credit method (PUC),
- ⇒ Le **coût des services de l'exercice suivant** ou « **Service Cost** » correspond à l'augmentation probable de l'engagement suite à l'année d'ancienneté supplémentaire des salariés,
- ⇒ Le **coût d'actualisation** ou « **Interest Cost** » correspond à l'accroissement de l'engagement du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation.

## LA VARIATION DE L'ENGAGEMENT

Hors évènement exceptionnel, la variation de l'engagement sur l'exercice N est la suivante:

Engagement au 31/12/N-1

- + Coût des services de l'exercice N
  - + Coût de l'actualisation de l'exercice N
  - Prestations payées durant l'exercice N
  - +/- Variations de périmètre (acquisition, transferts,...)
  - +/- Pertes et (gains) actuariels
- = Engagement au 31/12/N

## LES PERTES ET GAINS ACTUARIELS (PGA)

- ⇒ Sur les engagements : différence entre l'engagement attendu au 31/12/N à partir des hypothèses et de la population du 31/12/N-1 avec l'engagement réel :
- Pertes et gains liés aux changements d'hypothèses,
  - Pertes et gains liés à l'expérience (salaires, mobilité...).
- ⇒ Sur les actifs de couverture : différence entre les rendements attendus et réels des fonds (significatif dans les pays anglo-saxons car le % d'actions est important).

Le stock de pertes et gains actuariels s'incrémente d'année en année.



## LA METHODE DU CORRIDOR

$\leq 10 \% (1)$

**Stock de PGA non  
amortis au 31 / 12 / N-1**

$> 10 \% (1)$

Aucun montant  
n'est comptabilisé  
sur l'exercice N.

Le stock de PGA  
reste une  
information « hors  
bilan »

Montant à reconnaître dans le P&L de l'année N =

**( Stock PGA – 10% Max (DBO, Actifs) )**  
**DRVA (\*)**

*(\*) Durée Résiduelle de Vie Active des Salariés - en général entre  
12 et 17 ans selon la démographie. Il s'agit d'une durée maximale,  
l'entreprise peut opter pour une durée plus courte.*

Le calcul doit être effectué par engagement et par  
société.

- (1) Corridor = 10 % du maximum entre l'engagement et la valeur des actifs  
= 10% Max (DBO, Actifs)



## LA METHODE DU SoRIE

- ⇒ Les pertes et gains actuariels générés au cours de l'exercice N sont imputés sur les fonds propres au cours de la même année N en Autres Eléments du Résultat Global (AERG),
- ⇒ Ils ne sont pas recyclés dans la charge p&l de l'exercice suivant,
- ⇒ La variation des AERG doit être détaillée dans les notes annexes au bilan et indiquant le stock de départ, l'imputation de l'année et le stock de clôture.

## LE TRAITEMENT DES EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

- ⇒ **Les modifications de régimes.** Elles peuvent être liées à :
- des mises en place de régimes,
  - des changements de droits (cas des amendements de conventions collectives – Métallurgie en 2010),
  - des changements de législations (cas de la LFSS 2008 sur l'arrêt des mises à la retraite).

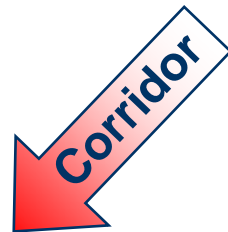
Dans le cas de régimes à droits non acquis (« non vested ») comme les IDR, l'impact doit être amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle d'acquisition des droits. Lorsque les droits sont acquis, l'impact doit être reconnu en résultats.

- ⇒ **Les plans de restructuration ou Curtailment :**

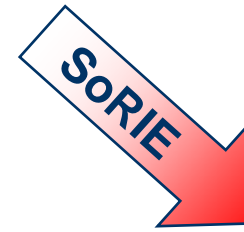
Ces départs ne sont pas anticipés dans les tables de turnover. L'impact du plan doit être reconnu immédiatement (avec amortissement anticipé des écarts actuariels et des coûts des services passés non amortis, proportionnellement à la dette actuarielle concernée).

## COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS - BILAN

- +** Valeur des engagements
- Valeur des actifs
- =** Déficit / Surplus



- +/-** Stock de pertes et gains actuariels
- +/-** Modifications de régimes non reconnus
- =** **Provision au bilan**



- +/-** Modifications de régimes non reconnus
- =** **Provision au bilan**

## COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS - CHARGE

### Méthode du corridor

- + Coût des services
  - + Coût d'actualisation
  - Rendement attendu des actifs
  - +/- Amortissement des PGA
  - +/- Amortissement des modifications de régime
  - Réduction/cessation
- 
- = Charge P & L
- 

### Méthode du SoRIE

- + Coût des services
  - + Coût d'actualisation
  - Rendement attendu des actifs
  - +/- Amortissement des modifications de régime
  - Réduction/cessation
- 
- = Charge P & L
- 

- +/- Pertes et gains actuariels de l'exercice comptabilisés en autres éléments du résultat global

## SOMMAIRE

- I – HISTORIQUE DES NORMES IFRS ET PLUS SPECIFIQUEMENT DE LA NORME IAS 19
- II – QUELQUES RAPPELS SUR LA NORME IAS 19
- III – PRESENTATION DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS – IMPACTS SUR LES COMPTES DES ENTREPRISES
- IV – APPLICATION AUX SOCIETES DU CAC 40
- V – CAS DES COMPTES SOCIAUX FRANCAIS
- VI – COMPARATIF AVEC LA NORME US ASC 715

## AVANTAGES A COURT TERME

### ⇒ Modification de la définition:

- **Avant** : avantages dus dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants;
- **Après** : avantages dont l'entité s'attend à ce qu'ils soient payés dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendus les services correspondants et avant la cessation de l'emploi;

### ⇒ Exemples d'avantages potentiellement concernés:

- Congés payés de l'année N qui sont dus au 31/05/N+1 mais pas forcément payés au 31/12/N+1,
- Bonus dont le paiement est étalé sur plusieurs années

## AVANTAGES A LONG TERME

- ⇒ l'IASB a décidé de maintenir le statut-quo, après avoir envisagé de fusionner les avantages à long terme avec les avantages postérieurs à l'emploi.
- La Norme IAS 19 n'autorise pas l'application des méthodes du Corridor et du SoRIE → Les pertes et gains actuariels sont reconnus intégralement en résultat,
  - De même l'impact d'une modification de régime, dans le cas de droits aléatoires, ne peut pas être amorti → reconnaissance immédiate en résultats.

## INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL (restructuration)

- ⇒ Modification de la définition (en application des propositions de l'Exposé Sondage de 2005 de l'IAS 37 et plus proche de la définition retenue par la norme US):
- Avant : l'entreprise doit reconnaître un plan de restructuration quand elle peut démontrer qu'elle est engagée à offrir les prestations du plan,
  - Après : la date de reconnaissance est celle où l'entreprise est dans l'incapacité de retirer son offre :
    - Soit parce que le salarié aura accepté les conditions du plan,
    - Soit parce que la société aura déjà communiqué les conditions du plan aux salariés concernés.
- ⇒ Exemples de plan potentiellement concerné : Cas des plans basés sur le volontariat.
- ⇒ Les impacts des plans de restructuration sur les avantages postérieurs à l'emploi doivent être pris en compte à la même date.



## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

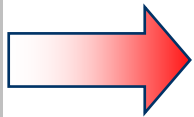
3 axes de changements:

- ⇒ Abandon des options permettant une reconnaissance différée
  - des pertes et gains actuariels (méthode du corridor)
  - des modifications de régimes de l'exercice
- ⇒ Comptabilisation au bilan de la valeur des engagements nette des actifs de couverture.
- ⇒ Modification du calcul et de la présentation de la charge
- ⇒ Annexes plus détaillées et argumentées
  - Mise en évidence des risques potentiels
  - Etude des impacts sur les décaissements futurs (cash)

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI ABANDON DES OPTIONS DE RECONNAISSANCE DIFFEREE

### Abandon de la méthode du corridor

⇒ Comptabilisation des pertes et gains actuariels obligatoirement en autres éléments du résultat global (fonds propres) → alignement sur la méthode SoRIE.



#### Principales conséquences :

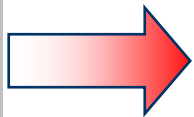
- Charge p&l plus lisible (plus d'amortissement des pertes et gains),
- Forte volatilité des provisions et des fonds propres (notamment pour les entreprises ayant des actifs investis massivement en actions) : peut engendrer des impacts sur les garanties bancaires (« covenants ») suite à la modification de certains ratios financiers,
- Obligation d'ajuster les capitaux propres à chaque clôture intermédiaire (si changement significatif) avec impact sur les impôts différés.

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

### ABANDON DES OPTIONS DE RECONNAISSANCE DIFFEREE

#### Reconnaissance des modifications de régimes

- ⇒ **Avant** : l'impact d'une modification de régime pouvait être amorti de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits pour les régimes à droits aléatoires – cas de la plupart des régimes français (reconnaissance immédiate si droits définitivement acquis),
- ⇒ **Après** : cet impact doit être reconnu immédiatement et en totalité dans la charge de l'exercice (Pas cohérent avec IFRS 2 – « Share-based payment »).



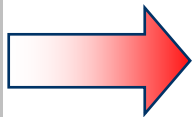
Principale conséquence :

- Modification ou mise en place de nouveaux régimes avec reconnaissance de droits passés devient problématique car peut engendrer une charge très significative.

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI MODIFICATION DE LA CHARGE

### Modification du rendement attendu des actifs

- ⇒ **Avant** : Basé sur des hypothèses de rendements attendus sur le long terme par classe d'actifs (actions, obligations, immobilier,...) ⇒ Difficulté d'appréhender et de « challenger » cette hypothèse ; certaines sociétés retenaient un taux agressif afin de diminuer la charge de l'exercice.
- ⇒ **Après** : le rendement attendu des actifs se calculera avec le taux d'actualisation (dont la référence est le taux des obligations AA corporate à long terme) ⇒ l'écart avec le taux de rendement réel passe en écart de réévaluation.



#### Principale conséquence :

- Augmentation de la charge financière pour les entreprises avec des fonds significatifs en actions (taux moyen de rendement attendu des actifs supérieur de 1,5 point au taux d'actualisation).
- L'allocation stratégique d'actifs n'aura plus d'impact direct sur le résultat.

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI ABANDON DES OPTIONS DE RECONNAISSANCE DIFFEREE

### Nouvelle présentation du bilan

+ Valeur des engagements

- Valeur des actifs

= Valeur nette des engagements

+/- Coût des services passés non  
reconnus

+/- (Pertes) et gains actuariels  
non reconnus (corridor)

= Provision

Stock des AERG<sup>(1)</sup> (SoRie)

+ Valeur des engagements

- Valeur des actifs

= Provision

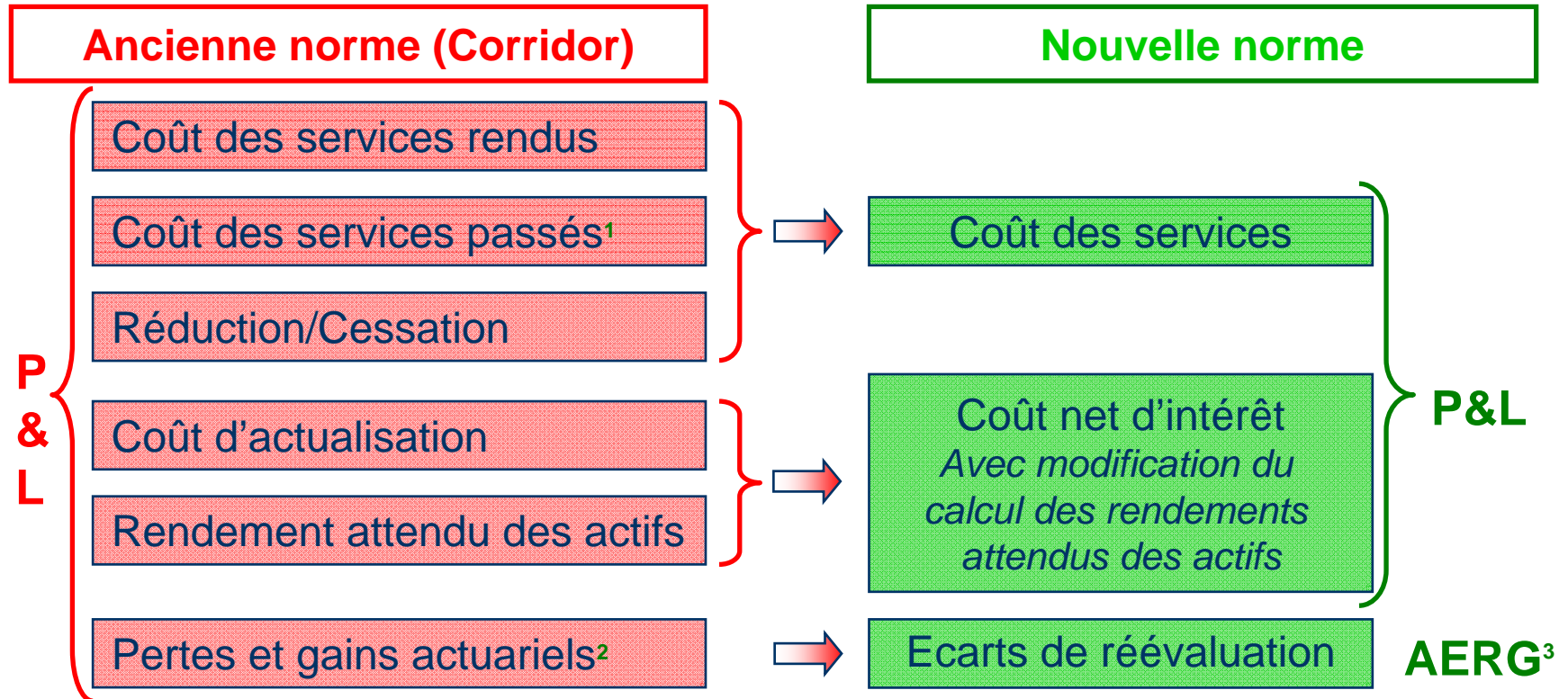
Stock des AERG<sup>(1)</sup>

Ou

(1) AERG = Autres Eléments du Résultat  
Global (en anglais : OCI = Other  
Comprehensive Income)  
= écarts actuariels impactés chaque  
année sur les fonds propres.

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI MODIFICATION DE LA CHARGE

### Nouvelle présentation de la charge



<sup>1</sup> Ancienne norme = Amortissement des CSP des années précédentes.  
Nouvelle norme = CSP de l'année.

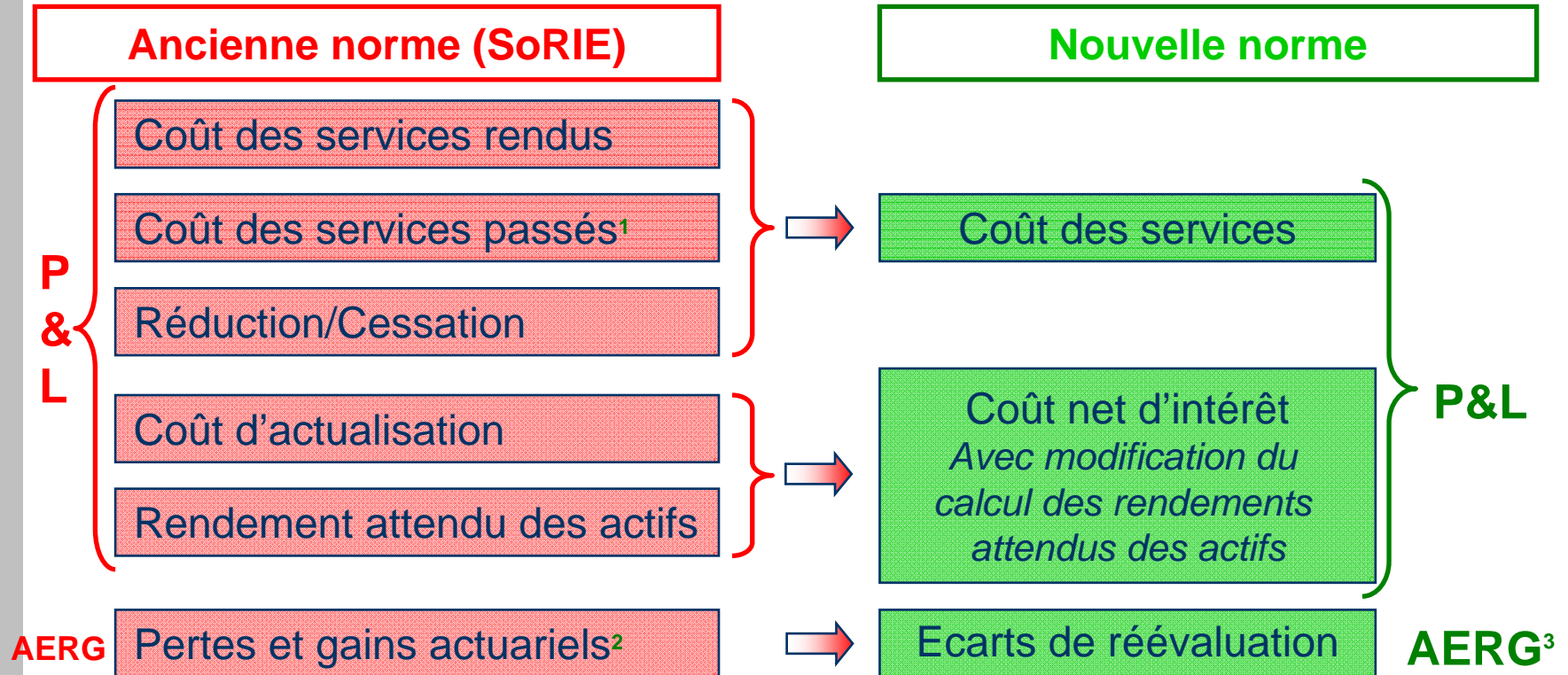
<sup>2</sup> Ancienne norme = Amortissement du stock des années précédentes.  
Nouvelle norme = écarts de l'année.

<sup>3</sup> Autres éléments du résultat global imputés sur fonds propres



## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI MODIFICATION DE LA CHARGE

### Nouvelle présentation de la charge



<sup>1</sup> Ancienne norme = Amortissement des CSP des années précédentes.  
Nouvelle norme = CSP de l'année.

<sup>2</sup> Ancienne norme = Nouvelle norme = écarts de l'année.

<sup>3</sup> Autres éléments du résultat global imputés sur fonds propres

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI DES ANNEXES PLUS DETAILLEES ET ARGUMENTEES

- ⇒ Fournir une information quantitative et qualitative qui permette :
- De décrire les caractéristiques des régimes et les principaux risques associés (notamment sur les actifs). Pour les régimes multi-employeurs décrire les conditions de sortie et le niveau de participation,
  - D'expliquer les montants comptabilisés et les variations sur l'exercice :
    - Nécessité d'éclater les impacts des changements d'hypothèses entre les hypothèses démographiques et financières
  - D'analyser les impacts potentiels sur le cash futur de la société :
    - Tests de sensibilité de la valeur des engagements aux principales hypothèses,
    - Information sur la stratégie mise en place en termes d'allocation actif/passif
    - Description des modalités de financement qui déterminent les contributions futures,
    - Présentation des durations des régimes et de l'échéancier des prestations futures.



## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI DES ANNEXES PLUS DETAILLEES ET ARGUMENTEES (Suite)

- ⇒ Pour répondre à cet objectif l'entreprise doit trouver la bonne segmentation pour la présentation des résultats :
- Par région (France, Europe, ..)
  - Par type de plan (Retraite, Médical,...)
  - Par mode de financement (Régimes externalisés ou pas)
  - Par population (actifs, retraités,...)

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI POINTS ABANDONNES OU DIFFERES

- ⇒ Document pour commentaires de 2008 : Traitement comptable des régimes dont les prestations sont basées sur les cotisations (cas notamment des régimes « cash balance »);
- ⇒ Exposé Sondage de 2009 : Détermination du taux d'actualisation dans les pays pour lesquels le marché des obligations corporatives n'est pas assez « profond »;
- ⇒ Exposé Sondage de 2010:
  - Fusion des avantages à long terme avec les avantages postérieurs à l'emploi,
  - Gain et pertes sur cessation (« settlements ») reconnus en écarts de réévaluation,
  - Comptabilisation du coût net d'intérêt en charge financière,
  - Prise en compte des frais et taxes liés aux services rendus dans les engagements,
  - Intégration de l'interprétation IFRIC 14 et des autres points soulevés par l'IFRIC.

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI POINTS ABANDONNES OU DIFFERES (SUITE)

⇒ Au niveau des annexes:

- Présenter les montants provisionnés au bilan et les écarts d'expérience des 5 dernières années
- Indiquer la valeur des engagements hors progression des salaires (appelée ABO dans la norme US)
- Décrire la méthodologie utilisée pour la détermination des hypothèses démographiques
- Montrer un test de sensibilité du coût des services aux principales hypothèses
- Expliquer les facteurs qui peuvent engendrer des contributions supérieures au coût des services sur les 5 prochaines années

## 1ERE COMPTABILISATION DE LA NORME

- ⇒ L'application de la nouvelle norme doit se faire de manière rétrospective (IAS 8), i.e. avec une date de transition au 01.01.2012 pour une mise en place au 01.01.2013,
- ⇒ Les montants de pertes et gains actuariels et des modifications de régimes non reconnus au 01.01.2012 seront comptabilisés sur capitaux propres,
- ⇒ Une application par anticipation est prévue mais pas possible pour les entreprises européennes tant que la norme n'a pas été approuvée par l'UE,
- ⇒ Pour les entreprises appliquant la méthode du corridor possibilité d'appliquer dès à présent la méthode du SoRIE,

## 1ERE COMPTABILISATION DE LA NORME (Suite)

- ⇒ Les entreprises ayant un stock de pertes actuarielles important peuvent avoir intérêt à apurer ce stock afin de diminuer leur charge p&l (Pour info ce stock devrait diminuer au 31 décembre 2011 avec la remontée des taux obligataires et donc du taux d'actualisation),
- ⇒ A l'inverse les entreprises ayant un stock de gains important auront intérêt à attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- ⇒ Les entreprises ayant un projet de mise en place ou d'amélioration de régime ont intérêt à le mettre en place avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## SOMMAIRE

- I – HISTORIQUE DES NORMES IFRS ET PLUS SPECIFIQUEMENT DE LA NORME IAS 19
- II – QUELQUES RAPPELS SUR LA NORME IAS 19
- III – PRESENTATION DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS – IMPACTS SUR LES COMPTES DES ENTREPRISES
- IV – APPLICATION AUX SOCIETES DU CAC 40**
- V – CAS DES COMPTES SOCIAUX FRANCAIS
- VI – COMPARATIF AVEC LA NORME US ASC 715

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

### IMPACTS SUR LES SOCIETES DU CAC 40 AU 31.12.2010

**Les engagements de retraite représentent 25 % des fonds propres**

Sociétés du CAC 40	Chiffres en M €	SoRie	Corridor	Total
Nombre de sociétés		22	18	40
Engagement total		113 588	80 794	194 382
Valeur des fonds totale		74 359	45 932	120 291
Engagement moyen		5 163	4 489	4 860
Valeur des fonds moyenne		3 380	2 552	3 007
Taux de couverture		65,5%	56,9%	61,9%
	<i>Minimum</i>	15,7%	21,6%	
	<i>Maximum</i>	98,2%	89,5%	
Engagements / Fonds propres		28,3%	20,7%	24,6%
	<i>Minimum</i>	3,4%	0,4%	
	<i>Maximum</i>	667,2%	94,0%	
Engagements nets des fonds / Fonds propres		9,8%	8,9%	9,4%
	<i>Minimum</i>	1,6%	0,1%	
	<i>Maximum</i>	56,4%	46,7%	

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

### IMPACTS SUR LES SOCIETES DU CAC 40 – BILAN

- ⇒ Impact sur les capitaux propres de l'ordre de 8,6 Md€ à la date de transition (sur la base des chiffres au 31.12.2010):

Sociétés du CAC 40	Chiffres en	SoRie	Corridor	Total
Nombre de sociétés	M €	22	18	40
Total hors bilan				
Ecart actuariels		-	7 668	7 668
Coût des services passés		373	614	987
Total		373	8 282	8 654
Hors bilan / Fonds propres		0,1%	2,1%	1,1%
	<i>Minimum</i>	-0,2%	0,0%	
	<i>Maximum</i>	1,2%	11,6%	

- ⇒ Montant faible par rapport aux fonds propres des sociétés (# 1%) qui s'explique par le fait que la moitié d'entre elles est déjà passée à la méthode SoRIE. 2,1% pour les seules sociétés qui appliquent la méthode du corridor.
- ⇒ Mais des écarts très significatifs d'une société à une autre (entre 0% et 12% des fonds propres):
- Pas d'impact pour 3 sociétés,
  - Diminution des capitaux propres pour 31 sociétés,
  - Augmentation des capitaux propres pour 6 sociétés.



## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

### IMPACTS SUR LES SOCIETES DU CAC 40 – P&L

**La charge P&L représente près de 7% du résultat net avant impôts**  
(Chiffres moyens par société)

Sociétés du CAC 40 (chiffres en M€)	SoRie	Corridor	Total
<b>Nombre de sociétés</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>40</b>
<b>Normes actuelles</b>			
Coût des services	89	139	112
Coût net d'intérêt	46	82	62
Amortissement des PGA	4	40	20
Amortissement des CSP	1	8	4
Charge P&L moyenne	152	249	196
Charge / résultat net avant impôts et charge retraite	7,4%	6,1%	6,6%
<i>Minimum</i>	-0,9%	-9,2%	
<i>Maximum</i>	56,8%	50,1%	
<b>Variation si application des nouvelles normes</b>			
Coût net d'intérêt	41	22	33
Pertes et gains actuariels	-4	-40	-20
Total "récurrent"	37	-18	12
Coût des services passés	8	2	6
Total	45	-16	18
Variation récurrente / charge avant	24,6%	-7,4%	6,3%
<i>Minimum</i>	-7,2%	-85,0%	
<i>Maximum</i>	76,0%	11,6%	

## AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI IMPACTS SUR LES SOCIETES DU CAC 40 – P&L

- ⇒ Diminution de la charge p&l de 16 % en moyenne pour les sociétés qui appliquent la méthode du corridor, liée à l'abandon de l'amortissement des pertes actuarielles,
- ⇒ Augmentation de la charge p&l de 17 % en moyenne liée à la modification du calcul du rendement attendu des actifs,
- ⇒ Egalement des écarts très significatifs d'une société à une autre (entre -85% et + 76% de la charge,
- ⇒ Augmentation ponctuelle de 3% de la charge liée aux modifications de régimes intervenues dans l'année 2010.

## SOMMAIRE

- I – HISTORIQUE DES NORMES IFRS ET PLUS SPECIFIQUEMENT DE LA NORME IAS 19
- II – QUELQUES RAPPELS SUR LA NORME IAS 19
- III – PRESENTATION DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS – IMPACTS SUR LES COMPTES DES ENTREPRISES
- IV – APPLICATION AUX SOCIETES DU CAC 40
- V – CAS DES COMPTES SOCIAUX FRANCAIS
- VI – COMPARATIF AVEC LA NORME US ASC 715

## CAS DES COMPTES SOCIAUX FRANCAIS

- ⇒ La comptabilisation des engagements reste une méthode préférentielle (provision non déductible),
- ⇒ Cas particulier des médailles du travail (obligation de provisionnement et déductibilité fiscale de la provision),
- ⇒ Recommandation n°2003 R.01 très proche de l'actuelle norme IAS 19 méthode du corridor. La méthode SoRIE n'est pas acceptée par l'ANC pour les comptes sociaux → pas d'information sur une harmonisation avec la nouvelle IAS 19,
- ⇒ Si pas de changements un retraitement sera nécessaire entre les comptes sociaux et conso (déjà le cas aujourd'hui pour les sociétés qui appliquent la méthode SoRIE en conso).

## SOMMAIRE

- I – HISTORIQUE DES NORMES IFRS ET PLUS SPECIFIQUEMENT DE LA NORME IAS 19
- II – QUELQUES RAPPELS SUR LA NORME IAS 19
- III – PRESENTATION DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS – IMPACTS SUR LES COMPTES DES ENTREPRISES
- IV – APPLICATION AUX SOCIETES DU CAC 40
- V – CAS DES COMPTES SOCIAUX FRANCAIS
- VI – COMPARATIF AVEC LA NORME US ASC 715

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE CONVERGENCE

- ⇒ Depuis 2007 les sociétés étrangères qui appliquent les normes IFRS n'ont plus l'obligation de procéder à une réconciliation avec les normes US,
- ⇒ En août 2008 la SEC a publié une feuille de route pour l'application progressive des normes IFRS entre 2014-2016 (fonction de la taille des entreprises). Projet soumis à 4 étapes intermédiaires avant une décision finale pour fin 2011,
- ⇒ La sortie de la nouvelle norme IAS 19 correspond à la fin de la phase I du projet de convergence (organismes travaillant séparément pour améliorer leurs normes). La phase II devra aboutir à l'élaboration d'une norme unique IFRS/FASB,
- ⇒ Mais la SEC vient de présenter en Mai 2011 une nouvelle approche qui repousserait de plusieurs années l'adoption des normes IFRS.

## PRINCIPALES DIFFERENCES AVEC ASC 715-30

⇒ Pas de différences notoires sur la valorisation des engagements :

- Date d'évaluation,
- Méthode d'évaluation actuarielle,
- Hypothèses de calcul (taux d'actualisation,...)

⇒ Au niveau de la comptabilisation

- Provision au bilan désormais identique = Valeur des engagements – Fonds à l'exception de la problématique de plafonnement de l'actif (pas repris par ASC 715)
- Pertes et gains actuariels et modifications de régimes reconnus en autres éléments du résultat global dans les 2 référentiels → mais recyclés dans les charges p&l en US GAAP
  - selon la méthode du corridor pour les pertes et gains actuariels,
  - sur la durée de vie active ou l'espérance de vie pour les retraités pour les modifications de régimes.

## PRINCIPALES DIFFERENCES AVEC ASC 715-30 (suite)

### ⇒ Autres différences:

- Calcul du rendement attendu des actifs:
  - US : Taux de rendement attendu par classe d'actifs x Valeur de marchés des actifs (possibilité de retenir une moyenne mobile sur 5 ans)
  - IFRS : Taux d'actualisation x Valeur de marché des actifs
- Traitement comptable des plans de restructuration,
  - US : L'impact du plan est d'abord utilisé pour « éponger » le stock de pertes actuarielles. L'éventuel surplus est reconnu en p&l,
  - IFRS : L'impact du plan est intégralement reconnu en p&l.
- Cas des régimes multi-employeurs à prestations définies
  - US : Traités comme des plans à cotisations définies (modifications en cours)
  - IFRS: Si information disponible comptabilisation de la quote-part des engagements nets
- Annexes
  - US : ABO, ventilation courant/non courant, ...
- ...



# CONCLUSION

## EN CONCLUSION LA NOUVELLE NORME IAS 19...

- ⇒ Apportera une amélioration sur la qualité et la transparence des états financiers:
- Des bilans plus lisibles et qui reflèteront la situation financière des régimes avec la suppression des éléments en hors bilan,
  - Une comparabilité des bilans d'une société à une autre plus facile : une seule méthode de reconnaissance des pertes et gains et annexes plus détaillées,
  - Une convergence certaine mais pas complète avec les normes US.
- ⇒ Mais aussi de nouvelles contraintes et charges pour les entreprises
- Un frein à la mise en place des nouveaux régimes ou aux amendements des régimes existants (dans le cas d'une reconnaissance des services passés),
  - Une augmentation de la charge financière (pour les sociétés ayant des actifs significatifs),
  - Une volatilité des provisions et des fonds propres avec obligation de les ajuster à chaque clôture intermédiaire (déjà le cas pour les sociétés qui appliquent la méthode SoRIE).

## LA TRANSITION SE PREPARE DES CETTE ANNEE

- ⇒ Dans l'hypothèse d'une approbation de l'UE pour une mise en place de la nouvelle norme pour les exercices ouverts à compter du 01.01.2013:
- La date de transition pour l'impact sur les capitaux propres interviendrait le 01.01.2012 (pour les entreprises clôturant le 31.12),
  - Les évaluations de clôture de l'exercice 2011 serviront donc de référence pour le calcul des éléments en hors bilan (pertes et gains actuariels et modifications de régimes non reconnus)
- ⇒ Pour les entreprises appliquant la méthode du Corridor et présentant un stock de pertes non reconnus important: possibilité de basculer dès cette année sur la méthode du SoRIE afin de réduire la charge p&l 2011.

**ANNEXE**  
**Détail des résultats**  
**des sociétés du CAC 40**  
**Source : Documents de référence 2010**

# Annexe

Chiffres en Millions d'Euros			Situation à la clôture de l'exercice 2010							Situation à la clôture de l'exercice 2009			
Société	Méthode	Date de clôture	DBO	Actifs de couverture	Déficit / (Surplus)	Coût des services passés non comptabilisés	(Pertes) et gains actuariels non comptabilisés	Impact du plafonnement de l'actif	Provision comptabilisée	Ratio de couverture	DBO	Actifs de couverture	Provision comptabilisée
Air Liquide	SoRie	31/12/2010	2 482,7	(918,3)	1 564,4	(24,3)	-	1,2	1 541,3	37,0%	2 285,2	(766,4)	1 492,1
Accor	SoRie	31/12/2010	184,0	(85,0)	99,0	-	-	-	99,0	46,2%	221,0	(89,0)	132,0
ALCATEL	SoRie	31/12/2010	28 054,0	(27 538,0)	516,0	(11,0)	-	1 839,0	2 344,0	98,2%	25 910,0	(24 925,0)	2 643,0
Alstom	SoRie	31/03/2011	4 892,0	(3 763,0)	1 129,0	(25,0)	-	13,0	1 117,0	76,9%	4 251,0	(3 334,0)	935,0
ArcelorMittal	Corridor	31/12/2010	11 411,0	(7 975,0)	3 436,0	(5,0)	(1 979,0)	148,0	1 600,0	69,9%	10 612,0	(7 191,0)	1 957,0
AXA	SoRie	31/12/2010	16 338,0	(7 829,0)	8 509,0	(62,0)	-	(2,0)	8 445,0	47,9%	14 195,0	(6 185,0)	1 952,0
BNP	Corridor	31/12/2010	8 166,0	(3 782,0)	4 384,0	(181,0)	(39,0)	209,0	4 373,0	46,3%	8 108,0	(3 474,0)	4 547,0
Bouygues	SoRie	31/12/2010	688,0	(269,0)	419,0	(40,0)	-	(5,0)	374,0	39,1%	646,0	(246,0)	351,0
Cap Gemini	SoRie	31/12/2010	2 548,0	(1 713,0)	835,0	(34,0)	-	3,0	804,0	67,2%	2 112,0	(1 417,0)	680,0
Carrefour	Corridor	31/12/2010	1 026,0	(222,0)	804,0	(29,0)	(129,0)	-	64,0	21,6%	990,0	(234,0)	- 12,0
Credit Agricole	SoRie	31/12/2010	2 231,0	(1 180,0)	1 051,0	2,0	-	-	1 053,0	52,9%	2 160,0	(1 008,0)	1 133,0
Danone	Corridor	31/12/2010	862,0	(464,0)	398,0	-	(151,0)	-	247,0	53,8%	743,0	(440,0)	219,0
EADS	SoRie	31/12/2010	9 645,0	(4 662,0)	4 983,0	(45,0)	-	-	4 938,0	48,3%	8 845,0	(3 706,0)	5 090,0
EDF	Corridor	31/12/2010	26 064,0	(11 451,0)	14 613,0	(136,0)	(2 086,0)	-	12 391,0	43,9%	29 219,0	(12 615,0)	14 249,0
Essilor	SoRie	31/12/2010	243,9	(72,9)	171,1	(9,4)	-	-	161,7	29,9%	206,3	(72,8)	130,5
France Telecom	SoRie	31/12/2010	2 351,0	(370,0)	1 981,0	(21,0)	-	-	1 960,0	15,7%	1 701,0	(340,0)	1 333,0
GDF	SoRie	31/12/2010	8 675,0	(4 230,0)	4 238,0	(1,0)	-	-	4 239,0	51,3%	7 626,0	(3 973,0)	3 667,0
LAFARGE	SoRie	31/12/2010	4 894,0	(3 654,0)	1 240,0	(3,0)	-	5,0	1 242,0	74,7%	4 399,0	(3 236,0)	1 166,0
LOREAL	SoRie	31/12/2010	3 048,8	(1 907,6)	1 141,2	(12,2)	-	-	1 129,0	62,6%	2 600,5	(1 585,0)	1 021,4
LVMH	Corridor	31/12/2010	825,0	(488,0)	337,0	(6,0)	(78,0)	-	253,0	59,2%	715,0	(420,0)	229,0
Michelin	Corridor	31/12/2010	7 643,0	(4 681,0)	2 962,0	63,0	(1 004,0)	5,0	2 026,0	61,2%	6 979,0	(3 867,0)	2 139,0
Natixis	Corridor	31/12/2010	815,0	(379,0)	436,0	(38,0)	(79,0)	-	319,0	46,5%	728,0	(339,0)	256,0
PERNOD RICARD	Corridor	30/06/2010	4 173,0	(3 735,0)	438,0	(1,0)	(43,0)	-	394,0	89,5%	3 271,0	(3 000,0)	405,0
PEUGEOT	Corridor	31/12/2010	3 610,0	(2 902,0)	708,0	(75,0)	(71,0)	-	562,0	80,4%	3 514,0	(2 691,0)	797,0
PPR	SoRie	31/12/2010	358,7	(187,3)	171,4	(0,9)	-	4,7	175,2	52,2%	400,6	(195,2)	204,2
Publicis	SoRie	31/12/2010	481,0	(279,0)	202,0	5,0	-	5,0	212,0	58,0%	428,0	(232,0)	193,0
Renault	SoRie	31/12/2010	1 632,0	(392,0)	1 240,0	6,0	-	-	1 246,0	24,0%	1 492,0	(347,0)	1 153,0
Saint-Gobain	SoRie	31/12/2010	8 892,0	(6 195,0)	2 697,0	-	-	9,0	2 706,0	69,7%	7 999,0	(5 327,0)	2 687,0
Sanofi	SoRie	31/12/2010	9 988,0	(5 712,0)	4 276,0	(38,0)	-	1,0	4 239,0	57,2%	9 300,0	(4 920,0)	4 339,0
GDF	SoRie	31/12/2010	2 785,0	(1 304,0)	1 481,0	23,0	-	-	1 504,0	46,8%	2 461,0	(1 112,0)	944,0
Soc Gen	Corridor	31/12/2010	3 131,0	(1 483,0)	1 648,0	(40,0)	(369,0)	5,0	1 244,0	47,4%	2 810,0	(1 337,0)	1 079,0
STMicroelectronics	Corridor	31/12/2010	521,4	(280,7)	240,7	(8,3)	(31,9)	2,3	202,8	53,8%	437,1	(235,9)	179,6
Suez Env	SoRie	31/12/2010	1 060,1	(590,6)	469,5	2,5	-	-	472,0	55,7%	961,3	(530,3)	434,0
Technip	Corridor	31/12/2010	243,1	(103,5)	139,6	(9,8)	(33,5)	1,7	98,0	42,6%	206,9	(91,5)	96,1
Total	Corridor	31/12/2010	9 263,0	(6 809,0)	2 554,0	(5,0)	(1 198,0)	-	1 270,0	72,7%	8 716,0	(6 280,0)	1 286,0
Unibail	Corridor	31/12/2010	40,5	(30,1)	10,4	-	-	-	10,4	74,3%	36,5	(29,1)	7,4
Vallourec	Corridor	31/12/2010	408,2	(214,4)	193,8	(7,3)	(64,3)	-	122,3	52,5%	350,1	(172,8)	132,8
Veolia	SoRie	31/12/2010	2 115,9	(1 290,3)	825,6	(96,2)	-	-	729,4	61,0%	1 811,6	(1 101,9)	620,6
Vinci	Corridor	31/12/2010	1 708,1	(692,2)	1 015,9	(44,7)	(196,1)	-	775,1	40,5%	1 390,0	(575,2)	625,8
Vivendi	Corridor	31/12/2010	784,0	(240,0)	544,0	(1,0)	(116,0)	-	427,0	30,6%	681,0	(203,0)	404,0
<b>TOTAL</b>		40	194 382,4	(120 290,8)	74 091,6	(986,6)	(7 667,8)	2 253,9	67 691,1	61,9%	181 518,0	(107 850,2)	68 481,4
<b>MOYENNE</b>			4 859,6	(3 007,3)	1 852,3	(24,7)	(191,7)	56,3	1 692,3	61,9%	4 537,9	(2 696,3)	1 712,0
<b>Total</b>	Corridor	18	80 794,3	(45 931,9)	34 862,4	(614,1)	(7 667,8)	380,0	26 960,5	56,9%	79 506,5	(43 201,6)	29 220,7
<b>Moyenne</b>	Corridor		4 488,6	(2 551,8)	1 936,8	(34,1)	(426,0)	21,1	1 497,8	56,9%	4 417,0	(2 400,1)	1 623,4
<b>Total</b>	SoRie	22	113 588,1	(74 359,0)	39 229,2	(372,5)	-	1 873,9	40 730,6	65,5%	102 011,5	(64 648,6)	39 260,8
<b>Moyenne</b>	SoRie		5 163,1	(3 380,0)	1 783,1	(16,9)	-	85,2	1 851,4	65,5%	4 636,9	(2 938,6)	1 784,6



# Annexe

Chiffres en Millions d'Euros			Charge de l'exercice 2010							TOTAL Charge de l'exercice	CSP de l'année : Coût / (Produit)	Taux moyen d'actualisati on(1)	Taux moyen de rendement attendu des actifs(2)	Différence
Société	Méthode	Date de clôture	Coût des services	Coût d'actualisati on	Rendement attendu des actifs	Amortisseme nt des coûts des services passés : coût / (produit)	Amortisseme nt des pertes et (gains) actuariels	Reduction	Autres					
Air Liquide	SoRie	31/12/2010	40,0	116,0	(51,5)	0,2	0,6	(2,1)	-	103,2	(2,7)	5,08%	6,72%	1,64%
Accor	SoRie	31/12/2010	17,0	10,0				(1,0)		5,0		4,52%	4,49%	-0,03%
ALCATEL	SoRie	31/12/2010	63,0	1 418,0	(1 757,0)	-	-	(13,0)	(30,0)	(319,0)	(18,0)	5,47%	7,05%	1,58%
Alstom	SoRie	31/03/2011	74,0	233,0	(217,0)	(28,0)	1,0	(19,0)	-	44,0	9,0	5,48%	6,51%	1,03%
ArcelorMittal	Corridor	31/12/2010	158,0	666,0	(590,0)	37,0	225,0	4,0	(79,0)	421,0	40,0	6,28%	8,20%	1,93%
AXA	SoRie	31/12/2010	257,0	706,0	(399,0)	32,0	-	4,0	-	600,0	110,0	4,97%	6,45%	1,48%
BNP	SoRie	31/12/2010	310,0	340,0	(197,0)	13,0	4,0	(104,0)	39,0	405,0	7,0	4,19%	5,67%	1,48%
Bouygues	SoRie	31/12/2010	(15,0)	25,0	(12,0)	(13,0)	-	-	-	(15,0)	(17,0)	3,87%	4,88%	1,01%
Cap Gemini	SoRie	31/12/2010	39,0	131,0	(103,0)	8,0	-	-	-	75,0	6,0	6,20%	7,27%	1,07%
Carrefour	Corridor	31/12/2010	37,0	42,0	(11,0)	5,0	14,0	-	-	87,0		4,24%	4,70%	0,46%
Credit Agricole	SoRie	31/12/2010	72,0	87,0	(54,0)	5,0	-	(41,0)	-	69,0	73,0	4,03%	5,36%	1,33%
EADS	SoRie	31/12/2010	237,0	483,0	(272,0)	4,0	-	-	-	452,0		5,46%	7,34%	1,88%
Danone	Corridor	31/12/2010	23,0	40,0	(23,0)	2,0	-	-	-	46,0		5,38%	5,23%	-0,16%
EDF	Corridor	31/12/2010	714,0	1 538,0	(715,0)	12,0	278,0	(3,0)	-	1 824,0		5,26%	5,67%	0,40%
Essilor	SoRie	31/12/2010	7,9	9,2	(3,6)	1,0	0,1	-	0,3	14,8		4,47%	4,99%	0,52%
France Telecom	SoRie	31/12/2010	69,0	53,0	(23,0)	2,0	5,0	-	506,0	612,0	(5,0)	3,12%	6,76%	3,65%
GDF	SoRie	31/12/2010	274,0	396,0	(208,0)	(1,0)	34,0	(11,0)	(35,0)	449,0	1,0	5,19%	5,24%	0,05%
LAFARGE	SoRie	31/12/2010	84,0	263,0	(236,0)	(22,0)	-	(4,0)	53,0	138,0	(23,0)	5,98%	7,29%	1,31%
L'ORÉAL	SoRie	31/12/2010	99,0	35,2	(102,9)			(1,0)		129,2		5,20%	5,49%	0,29%
LVMH	Corridor	31/12/2010	46,0	31,0	(19,0)	2,0	6,0	-	-	66,0	4,0	4,34%	4,52%	0,19%
Michelin	Corridor	31/12/2010	95,0	405,0	(299,0)	(14,0)	50,0	8,0	1,0	246,0	9,0	5,80%	7,73%	1,93%
Natixis	Corridor	31/12/2010	71,0	28,0	(17,0)	9,0	2,0	-	6,0	99,0	8,0	3,85%	5,01%	1,17%
PERNOD RICARD	Corridor	30/06/2010	31,0	197,0	(159,0)	-	3,0	-	-	72,0	1,0	6,02%	5,30%	-0,72%
PPR	SoRie	31/12/2010	13,5	16,0	(8,5)	1,7	(0,1)	(11,0)	-	11,6	1,3	3,99%	4,35%	0,36%
Publicis	SoRie	31/12/2010	9,0	24,0	(17,0)	(1,0)	-	-	(1,0)	14,0		5,61%	7,33%	1,72%
Renault	SoRie	31/12/2010	83,0	65,0	(18,0)	(2,0)	-	-	(1,0)	127,0		4,36%	5,19%	0,83%
Saint-Gobain	SoRie	31/12/2010	153,0	454,0	(355,0)	-	-	(13,0)	-	239,0	8,0	5,68%	6,66%	0,99%
Sanofi	SoRie	31/12/2010	254,0	476,0	(351,0)	20,0	44,0	(82,0)	-	361,0	15,0	5,12%	7,13%	2,02%
Schneider	SoRie	31/12/2010	50,0	131,0	(82,0)	(4,0)	-	(7,0)	-	88,0	5,0	5,32%	7,37%	2,05%
Soc Gen	Corridor	31/12/2010	672,0	94,0	(79,0)	5,0	41,0	2,0	-	735,0		3,35%	5,91%	2,56%
STMicroElectronics	Corridor	31/12/2010	18,1	21,8	(13,1)	0,7	1,5	1,5	1,5	31,9	8,7	4,98%	5,53%	0,56%
Suez Env	SoRie	31/12/2010	33,1	52,1	(34,5)	-	1,3	(3,4)	-	48,6		5,42%	6,51%	1,09%
Technip	Corridor	31/12/2010	8,8	11,1	(5,1)	0,6	(0,1)	1,7	-	17,0		5,36%	5,57%	0,21%
Total	Corridor	31/12/2010	170,0	470,0	(396,0)	69,0	62,0	1,0	(3,0)	373,0	29,0	5,39%	6,30%	0,91%
Unibail	Corridor	31/12/2010	0,7	1,8	(1,3)	-	3,1	(0,5)	-	3,8		4,93%	4,47%	-0,46%
Vallourec	Corridor	31/12/2010	15,5	18,8	(9,7)	1,0	2,9	0,9	-	29,4	9,0	5,38%	5,60%	0,22%
Veolia	SoRie	31/12/2010	58,6	95,2	(67,4)	12,6	-	(3,0)	(1,8)	94,2	14,4	5,26%	6,12%	0,86%
Vinci	Corridor	31/12/2010	44,6	78,7	(33,3)	(2,8)	5,5	-	(9,1)	83,6	(1,5)	5,66%	5,79%	0,13%
Vivendi	Corridor	31/12/2010	14,0	36,0	(9,0)	1,0	17,0	-	-	59,0		5,29%	4,43%	-0,85%
<b>TOTAL</b>		40	4 462,7	9 587,9	(7 101,9)	153,0	811,7	(330,7)	244,5	7 827,3	376,5	5,28%	6,58%	1,30%
<b>MOYENNE</b>			111,6	239,7	(177,5)	3,8	20,3	(8,3)	6,1	195,7	9,4	5,28%	6,58%	1,30%
<b>Total</b>	Corridor	18	2 495,7	4 209,2	(2 725,4)	140,6	726,8	(112,2)	(245,9)	4 488,7	185,2	5,29%	6,31%	1,01%
<b>Moyenne</b>	Corridor		138,6	233,8	(151,4)	7,8	40,4	(6,2)	(13,7)	249,4	10,3	5,29%	6,31%	1,01%
<b>Total</b>	SoRie	22	1 967,1	5 378,7	(4 376,4)	12,4	84,9	(218,5)	490,5	3 338,6	191,3	5,27%	6,77%	1,50%
<b>Moyenne</b>	SoRie		89,4	244,5	(198,9)	0,6	3,9	(9,9)	22,3	151,8	8,7	5,27%	6,77%	1,50%

(1) "Coût d'actualisation" sur la DBO à l'ouverture de l'exercice

(2) "Rendement attendu des actifs" sur les actifs à l'ouverture de l'exercice

# Annexe

Chiffres en Millions d'Euros				Impact sur la charge si application nouvelle IAS 19					Ratios				
Société	Méthode	Date de clôture	Total des impacts capitaux propres Clôture : Pertes / (gains)	Total des impacts capitaux propres Ouverture : Pertes / (gains)	Sortie de l'exercice	Pertes et gains actuariels	Rendement attendu des actifs	Total "récurrent"	Coût des services passés	Total	Capitaux propres	DBO/Capitaux propres	DBO - Actifs / Capitaux propres
Air Liquide	SoRie	31/12/2010	304,5	209,8	94,7	(0,6)	12,6	12,0	(2,9)	9,1	9 112,5	27,24%	17,17%
Accor	SoRie	31/12/2010	?	?	2,0	1,0	(0,0)	1,0	-	1,0	3 949,0	4,66%	2,51%
ALCATEL	SoRie	31/12/2010	1 771,0	1 738,0	33,0	-	392,9	392,9	(18,0)	374,9	4 205,0	667,16%	12,27%
Alstom	SoRie	31/03/2011	1 546,0	1 363,0	183,0	(1,0)	34,3	33,3	37,0	70,3	4 152,0	117,82%	27,19%
ArcelorMittal	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(225,0)	138,7	(86,3)	3,0	(83,3)	31 647,0	36,06%	10,86%
AXA	SoRie	31/12/2010	3 147,0	2 412,0	735,0	-	91,4	91,4	78,0	169,4	49 698,0	32,87%	17,12%
BNP	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(4,0)	51,3	47,3	(6,0)	41,3	85 629,0	9,54%	5,12%
Bouygues	SoRie	31/12/2010	?	?	?	-	2,5	2,5	(4,0)	(1,5)	10 607,0	6,49%	3,95%
Cap Gemini	SoRie	31/12/2010	127,0	159,0	(32,0)	-	15,1	15,1	(2,0)	13,1	4 314,0	59,06%	19,36%
Carrefour	Corridor	31/12/2010	-	-	-	14,0	1,1	(12,9)	-	(11,9)	10 712,0	10,71%	10,71%
Credit Agricole	SoRie	31/12/2010	112,0	60,0	52,0	-	13,4	13,4	68,0	81,4	45 667,0	4,89%	2,30%
Danone	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(6,0)	(0,7)	(6,7)	-	(6,7)	11 940,0	7,22%	3,33%
EADS	SoRie	31/12/2010	1 786,0	1 763,0	23,0	-	69,6	69,6	(4,0)	65,6	8 841,0	109,09%	56,36%
EDF	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(278,0)	51,0	(227,0)	(12,0)	(239,0)	31 317,0	83,23%	46,66%
Essilor	SoRie	31/12/2010	52,4	31,5	20,9	(0,1)	0,4	0,3	(1,0)	(0,7)	3 001,0	8,13%	5,70%
France Telecom	SoRie	31/12/2010	290,0	168,0	122,0	(5,0)	12,4	7,4	(7,0)	0,4	29 101,0	8,08%	6,81%
GDF	SoRie	31/12/2010	892,0	376,0	516,0	(34,0)	1,7	(32,3)	2,0	(30,3)	62 205,0	13,95%	6,80%
LAFARGE	SoRie	31/12/2010	760,0	696,0	64,0	-	42,5	42,5	(1,0)	41,5	16 144,0	30,31%	7,68%
LOREAL	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(6,0)	0,8	(5,2)	2,0	(3,2)	18 204,0	4,53%	1,85%
Michelin	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(50,0)	74,6	24,6	23,0	47,6	8 127,0	94,04%	36,45%
Natixis	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(2,0)	4,0	2,0	(1,0)	1,0	20 931,0	3,89%	2,08%
PERNOD RICARD	Corridor	30/06/2010	-	-	-	(3,0)	(21,7)	(24,7)	1,0	(23,7)	9 122,0	45,75%	4,80%
PEUGEOT	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(6,0)	3,5	(2,5)	69,0	66,5	13 897,0	25,98%	5,09%
PPR	SoRie	31/12/2010	80,6	79,4	1,2	0,1	0,7	0,8	(0,4)	0,4	10 599,2	3,38%	1,62%
Publicis	SoRie	31/12/2010	-	-	6,0	-	4,0	4,0	1,0	5,0	3 361,0	14,31%	6,01%
Renault	SoRie	31/12/2010	255,0	241,0	14,0	-	2,9	2,9	2,0	4,9	22 778,0	7,16%	5,44%
Saint-Gobain	SoRie	31/12/2010	-	-	14,0	-	52,7	52,7	8,0	60,7	18 232,0	48,77%	17,79%
Sanofi	SoRie	31/12/2010	1 459,0	1 143,0	316,0	(44,0)	99,2	55,2	(5,0)	50,2	53 288,0	18,74%	8,02%
Schneider	SoRie	31/12/2010	146,0	145,0	1,0	-	22,8	22,8	9,0	31,8	14 785,0	18,84%	10,02%
Soc Gen	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(41,0)	34,3	(6,7)	(5,0)	(11,7)	46 400,0	6,75%	3,55%
STMicroElectronics	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(1,5)	1,3	(0,1)	8,0	7,8	6 602,3	7,90%	3,65%
Suez Env	SoRie	31/12/2010	93,0	91,4	1,6	(1,3)	5,8	4,5	-	4,5	4 772,6	22,21%	9,84%
Technip	Corridor	31/12/2010	-	-	-	0,1	0,2	0,3	(0,6)	(0,3)	3 179,8	7,65%	4,39%
Total	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(62,0)	5,0	(5,0)	(40,0)	(44,0)	69 414,0	15,50%	4,23%
Unibail	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(3,1)	(0,1)	(3,2)	-	(3,2)	11 025,2	0,37%	0,09%
Vallourec	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(2,9)	0,4	(2,5)	8,0	5,5	4 772,0	8,55%	4,06%
Veolia	SoRie	31/12/2010	320,5	247,5	73,0	-	9,5	9,5	1,8	11,3	7 966,2	26,56%	10,36%
Vinci	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(5,5)	0,7	(4,8)	1,3	(3,5)	9 811,0	17,41%	10,35%
Vivendi	Corridor	31/12/2010	-	-	-	(17,0)	(1,7)	(18,7)	(1,0)	(19,7)	7 084,0	11,07%	7,68%
<b>TOTAL</b>		40				(811,7)	1 301,3	489,6	223,5	713,2	791 330,6	24,56%	9,36%
<b>MOYENNE</b>						(20,3)	32,5	12,2	5,6	17,8	19 783,3	24,56%	9,36%
<b>Total</b>	Corridor	18				(726,8)	394,6	(332,2)	44,6	(287,6)	389 686,3	20,73%	8,95%
<b>Moyenne</b>	Corridor					(40,4)	21,9	(18,5)	2,5	(16,0)	21 649,2	20,73%	8,95%
<b>Total</b>	SoRie	22				(84,9)	906,7	821,8	178,9	1 000,7	401 644,3	28,28%	9,77%
<b>Moyenne</b>	SoRie					(3,9)	41,2	37,4	8,1	45,5	18 256,6	28,28%	9,77%